

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM

SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

Date de la convocation Le 23 avril 2026	
	
EFFECTIF LEGAL :	23
EFFECTIF EN EXERCICE :	22
EFFECTIF VOTANT :	22

L'an deux mille vingt-six, le vingt neuf avril à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à l'espace Masselot, sous la présidence Vincent DUCOURAU, Maire,

Etaient présents DUCOURAU Vincent, WIDHEN Thierry, HAUTCOEUR Sophie, TRICOIT Antoine, CATTOEN Eugénie, LIETARD Guillaume, LAURENCE Sandrine, OUDAERT Ghyslaine, TRAPASSO Graziella, PUJOL Lionel, VASSEUR Etienne, DENUÉ Natacha, LACRAMPE Thibault, DE BOIS Amandine, DIDDEN Allison, PRUVOST Ingrid, CAPILLIEZ Mickael, INGOUF François, FEDERICO Louis

Etaient absents :

Ont donné pouvoir : VAN LAETHEM Francis => Pouvoir à T.WIDHEN, FICHELE Marie-Claude => pouvoir à G. OUDAERT, BOITELLE Philippe => Pouvoir à A. TRICOIT.

Quorum : Atteint

Secrétaire de séance : Louis FEDERICO

OBJET : Délibération portant sur l'affectation des résultats 2025**Numéro de la délibération : CM260416-D03**

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 ce même jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

SECTION FONCTIONNEMENT

A - Résultats de l'exercice 2025	187 576.61€
B - Transfert résultat par opération d'ordre non budgétaire	0 €
C- R002 résultat de fonctionnement reporté	150 000.00 €
D - Résultats à affecter = A+B+C (hors restes à réaliser)	337 576.61€

SECTION INVESTISSEMENT

D - Résultats de l'exercice 2025	63 099.27 €
E - Résultat 2024 reporté	361 059.69€
G - Résultats à affecter = D+E (hors restes à réaliser)	424 158,96 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE D'AFFECTER

- à l'article 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recettes), au budget primitif 2026 : **424 158,96 €**
- à l'article 002 – Résultat de fonctionnement reporté (recettes), la somme de **116 159,97 €**
- à l'article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés, la somme de **221 416,64 €**.

Résultat du vote : Pour : 22 Contre : Abstention : Unanimité : Oui

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et
an ci-dessus mentionné,

Louis FEDERICO
Secrétaire de séance

Vincent DUCOURAU
Maire de Capinghem



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture et publication le **13 MAI 2026**